



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-03**

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-six,  
Le 20 mars à 19 heures,

**Date de convocation :** Le 17 mars 2026  
**Date d'affichage :** Le 17 mars 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Présents :

Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Tatiana LECUYER, Alain FIX, Valérie DELATTRE, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Nicole MAGNIER, Philippe LELIEVRE, Valérie MANCHUELLE GILLET, Julien DIEU, Calypso HOLUIGUE, Benjamin DESENCLOS, Marion LANNOY, Jean-Pierre KINOO, Delphine LEDOUX, Patrick GOMEL

19/19

Excusé :

0/19

Absent :

0/19

Calypso HOLUIGUE est nommée secrétaire de séance.

**ELECTION DES ADJOINTS**

Jean-Michel DÉGREMONT, Maire, expose les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

– **article L. 2122-7-2** : les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

La liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée : Liste conduite par M Dominique NAVET.

Sandrine PILLOY et Antoine BRULE sont nommés assesseurs.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24 MARS 2026

ID : 062-216209080-20260320-2026\_03-DE

Bonjour  
Levrault

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19

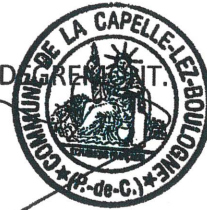
Ont été élus : 1<sup>er</sup> adjoint : Dominique NAVET  
2<sup>e</sup> adjoint : Catherine VANDEKERKHOVE  
3<sup>e</sup> adjoint : Alain FIX

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 20/03/2026

Le Maire,

Jean-Michel DUGRENOIT



Certifié et rendu exécutoire le :

24 MARS 2026

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Lille à compter de l'affichage et de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par l'application Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au maire dans les mêmes conditions de délai. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.*